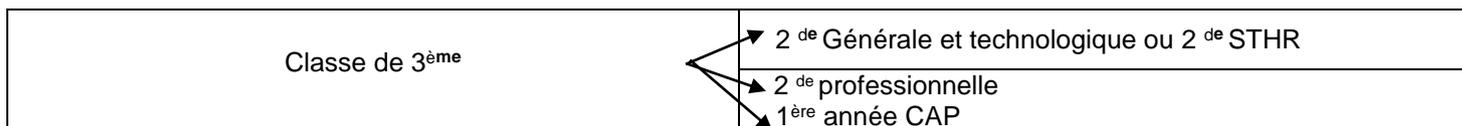


INFORMATION POUR L'ORIENTATION A L'ISSUE DE LA CLASSE DE TROISIEME (RENTREE 2020)

Votre fille ou votre fils est actuellement en classe de troisième. Cette classe représente une étape essentielle dans sa scolarité, en vue d'une orientation au lycée. Afin de préparer l'orientation de votre enfant, vous pouvez bénéficier d'un entretien personnalisé d'orientation conduit par le professeur principal avec l'appui du psychologue de l'éducation nationale, participer aux réunions d'information organisées par l'établissement, consulter le guide ONISEP « Après la troisième » distribué en classe consultable au CDI, au CIO et sur le site de l'Onisep www.onisep.fr/nice, retrouver des informations sur l'orientation sur le site académique et le site de l'Onisep.

CHOIX D'ORIENTATION APRES LA TROISIEME



LE DÉROULEMENT DES PROCÉDURES

1^{er} Semestre ou 2^{ème} trimestre	INTENTIONS D'ORIENTATION	L'élève et sa famille expriment un vœu parmi les choix possibles après la classe de 3 ^{ème} . Ce vœu est provisoire .		
	AVIS DU CONSEIL DE CLASSE	Suite aux vœux des élèves et de leur famille, le conseil de classe formule une PROPOSITION D'ORIENTATION . Elle est provisoire .		
2^{ème} Semestre ou 3^{ème} trimestre	CHOIX DE L'ORIENTATION	L'élève et sa famille choisissent une voie d'orientation : voie générale et technologique ou professionnelle et renseignent la fiche AFFELNET Lycée.		
	PROPOSITION D'ORIENTATION DU CONSEIL DE CLASSE	Accord de la famille Désaccord	Entretien avec le chef d'établissement	La proposition du conseil de classe devient DÉCISION D'ORIENTATION du chef d'établissement. Elle est définitive . La famille est d'accord et s'engage, le cas échéant, à faire suivre à son enfant un stage de remise à niveau et d'accompagnement : DÉCISION D'ORIENTATION du chef d'établissement. Si la famille n'est pas d'accord : COMMISSION D'APPEL

L'apprentissage

Pour suivre une formation par apprentissage votre enfant doit avoir signé un contrat de travail. La recherche de ce contrat est de la responsabilité des parents. Dès le 2^{ème} trimestre nous vous invitons à prendre rendez vous avec le professeur principal qui pourra vous remettre une fiche de liaison. Cette fiche de liaison a pour objectif de vous aider dans la prise de contact avec le responsable pédagogique du CFA en vu de vous informer et vous accompagner dans la recherche de contrat.

Le maintien en classe de 3^{ème}

« Le maintien en classe d'origine ne doit pas être confondu avec un redoublement. Il peut être demandé en cas de désaccord entre le chef d'établissement et les représentants légaux de l'élève si ces derniers n'ont pas obtenu la voie souhaitée ou l'affectation demandée. Ce droit ne s'applique que pour une année par palier d'orientation » (Art. D331-37 du Code de l'éducation).